



Janvier 2025

## « L'Écho de Durbon »

### *Le bulletin d'informations municipales de Saint-Julien-en-Beauchêne*

Tout d'abord, comme traditionnellement  
L'équipe municipale vous renouvelle tous  
ses Meilleurs Vœux !

Le premier numéro de « L'écho de  
Durbon » pour cette nouvelle année 2025 !  
Son objectif, relater les informations et  
actions municipales du trimestre écoulé et  
vous informer des projets en voie de  
réalisation.



#### Ce qui a été réalisé :

- **Nettoyage des tombes « délaissées »** par une équipe de volontaires : merci au groupe de Montama Haut qui a accompagné Mme le Maire pour ce débroussaillage en règle ! Cela s'est terminé autour d'un repas sur le pouce en toute convivialité ! Un beau moment de solidarité !



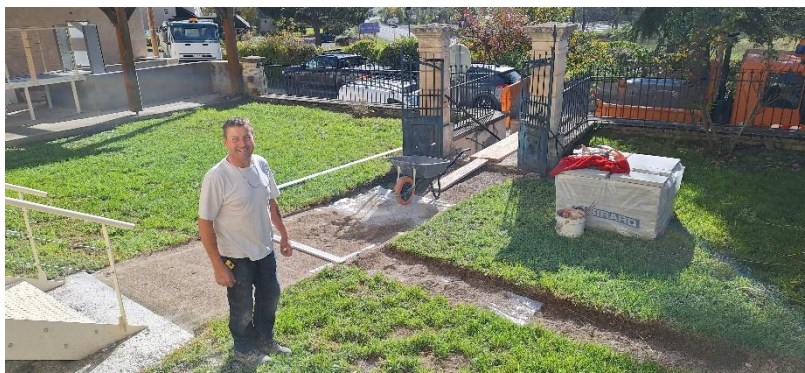
- Suite à des anomalies de certains systèmes GPS, des conducteurs sont guidés à travers le village par la Montée de l'Aupet ; des panneaux d'interdiction ont été installés dans les deux sens de circulation à partir de la route de Durbon et de la route de La Blâche et un correctif demandé aux éditeurs des différents GPS. Mais de temps à autre, un véhicule s'engage faisant fi de la signalisation, et... se trouve bloqué à l'angle du cimetière, non sans dommages quelquefois !

Afin d'éviter ceci une chaîne a été installée après la grille du cimetière sur la Montée de l'Aupet afin que les contrevenants à la signalisation (sens interdit sauf riverains) ne se trouvent pas bloqués entre la maison et le mur du cimetière.

Cette chaîne est bien entendu libre d'être levée par les riverains. Nous espérons ainsi que le GPS n'aura plus raison sur la **signalisation**.



- Pour ceux qui se seront rendus ces derniers temps en Mairie, ils auront remarqué que les travaux de **dallage** des voies d'accès au bâtiment communal, aux deux cabinets para médicaux (orthophoniste et réflexologue) et aux appartements locatifs sont terminés. Cet aménagement facilite grandement l'accès piéton. Merci à notre employé municipal pour sa compétence.



- Et avec les fortes pluies.... Le hameau des Oches s'est à nouveau trouvé menacé.

Le 17 Novembre le conseil municipal a voté des **travaux d'urgence** sur fonds propres de la Commune, et l'entreprise Pelissard présente pour les



travaux menés par le Département sur les berges du Buëch, a pu intervenir immédiatement. La piste dite « chemin de Toussière » a été nivelée, la butte qui faisait barrage aux écoulements éliminée, le caniveau de drainage des eaux recréé. La piste a fait l'objet d'un arrêté municipal d'interdiction de

circulation jusqu'à stabilisation complète, puis Il faudra évaluer l'ouvrage au printemps afin de décider, ou pas, un empierrement avant toute réouverture.

- **Curage du Rif de Baumugne**

Suite aux fortes précipitations, le rif comme à son habitude, a charrié beaucoup de matériaux et bloqué le chemin du Rif à répétition. Une demande a été faite à la DDT et au SMIGIBA pour autorisation de curage avec dépôt en contrebas. Ce qui a été réalisé.

- La **rénovation** des salles d'eau des appartements locatifs ainsi que quelques améliorations quant aux équipements se poursuivent, et seront finalisées pendant les jours de frimas avant la remise à la location.



- **Ce qui sera réalisé** : En ce tout début d'année, l'essentiel des projets verra sa réalisation

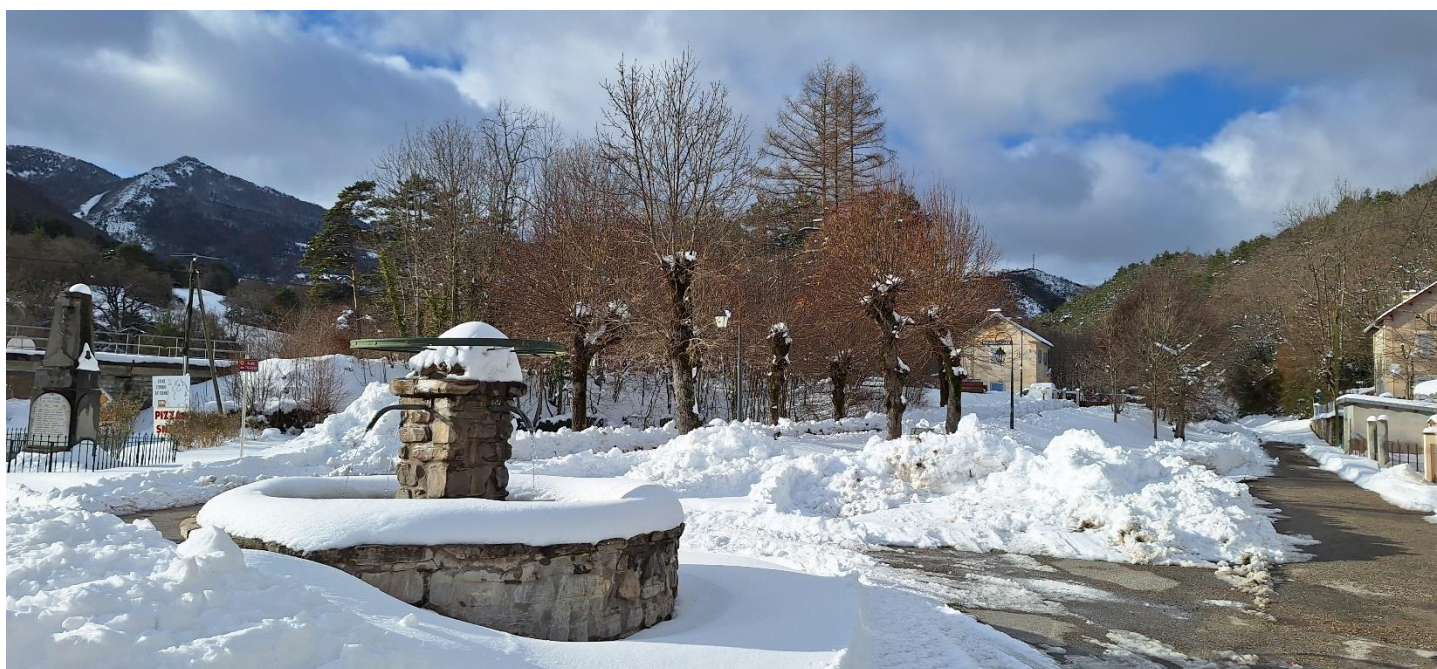
sur le deuxième trimestre pour cause de météo !

En effet la neige s'est invitée pour Noël, en abondance, avec un vent tempêteux qui a formé moult et moult congères !

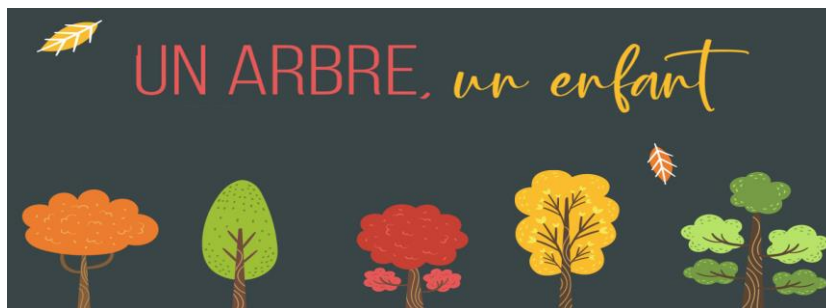
Faisant mentir toutes les prévisions ! Tant mieux pour l'activité économique de nos montagnes et tant pis pour nous usagers !

Merci encore une fois à notre employé municipal qui, en vacances (et oui il n'y a plus de neige à Noël !!) a interrompu son repos pour venir déneiger pendant 3 jours et qui n'a plus su où la stocker !

Il nous faudrait retrouver les habitudes ancestrales qui faisaient que chacun « pelletait » la neige accumulée devant sa maison (ce que la loi oblige aujourd'hui !)



\*Un projet est d'ores et déjà arrêté : en voici les modalités



*Ce projet, auquel nous vous proposons de participer est né du regard que certains tournent vers le futur, notre lien à la nature, à notre territoire et à son partage avec les enfants.*

*L'idée : un enfant attaché à notre village s'enracine dans celui-ci à travers son arbre*

*Le moyen : nous planterons en présence de l'enfant son arbre et l'identité de chaque enfant sera irrémédiablement reliée à celui-ci ; l'enfant verra grandir son arbre ; l'arbre accompagnera l'enfant tout au long de sa vie.*

*Deux exigences pour participer :*

- L'attachement, par la famille, par la présence régulière (habitant ou vacancier) à notre village*
- La présence de l'enfant le jour de la plantation (le 5 ou le 6 avril 2025) et par la suite pour le voir grandir*

*Planter un arbre et l'associer à un enfant pour un futur commun, un arbre champêtre ou fruitier, ce geste sera une étape de vie, un rituel comme il y en avait autrefois pour transmettre des valeurs telles que la solidarité, la responsabilité, le respect, l'appartenance, l'estime de soi et la confiance dans le groupe. Autant d'expériences qui aident un jeune en construction à prendre sereinement sa place dans le monde qui l'entoure. Par cet acte aussi bien universel que lié au territoire, l'enfant s'engage envers la communauté du vivant. Il réalise qu'il en est un chaînon clé.*

*Vous êtes partants ! N'hésitez pas à vous inscrire ainsi que votre ou vos enfants ou petits-enfants auprès de la Mairie en remplissant ces quelques lignes ci-dessous :*

.....

*Nom et Prénom (parents ou grands-parents) :*

*Nom et Prénom de l'enfant :*

*Date de Naissance :*

*Adresse :*

*Tel et email :*



*Si vous désirez participer, alors : Remplissez ce bulletin et Déposez-le, avant le 15 février 2025 à la Mairie !*

*Les manifestations festives passées :*

*De l'automne à l'hiver...*



**\* Jeudi 24 octobre à 18h30 à l'Église Saint Blaise : Chœur de garçons du stage national des Pueri Cantores.**

Terminant un stage de chant organisé à Vaunières, une vingtaine de jeunes chanteurs se sont produits en notre église et nous ont proposé une découverte de chants sacrés, mais aussi des chants marins, du gospel ... Le public nombreux a été séduit.



**\*Jeudi 31 octobre à la Salle des Fêtes à 15h.**



C'était en ce dernier jour d'octobre, la fête

d'Halloween !

Venir « déguisé » ! Tous les enfants avaient joué le jeu ! Des jeux mis à leur disposition, des bonbons (!), du rire et de la bonne humeur de la part des grands et des petits, et merci à Laurie notre « sorcière » en maquillage qui a réjoui même les anciens !





**\*Samedi 9 novembre à 11h00 au hameau de Vaunières**



Ce jour-là, a eu lieu la bénédiction de la chapelle de Vaunières, entièrement rénovée sous la houlette de M.GERNEZ architecte, et avec les talents de l'entreprise Chagnard d'Aspremont pour la maçonnerie, et de l'entreprise Audibert pour la partie charpente et couverture .

Outre les habitants de Vaunières et du village, nous y avons accueilli nos conseillers départementaux, Mme PINET Maire d'Aspres/Buëch et M.TENOUX Maire de Bruis, la vice-présidente du Conseil Départemental en charge de la Culture Mme Bernadette SAUDEMONT, la députée des Hautes Alpes Mme ALLEMAND Marie-José, M.Benoît ROCHAS, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap, ainsi que la plupart des Maires du Haut Buëch. Les conseillers municipaux présents ont allègrement échangé avec tous ces représentants réunis en ce lieu.





La pluie s'est invitée au moment de l'apéritif, mais il avait été prévu une solution de repli et c'est à l'abri que nous avons tous partagé ce super apéritif préparé par Manu et Éléna, du restaurant snack « Chez Manu »



**\*Dimanche 10 novembre à partir de 14h30 :**

**Super LOTO de l'association « Saint Julien d'Ici et d'Ailleurs.**

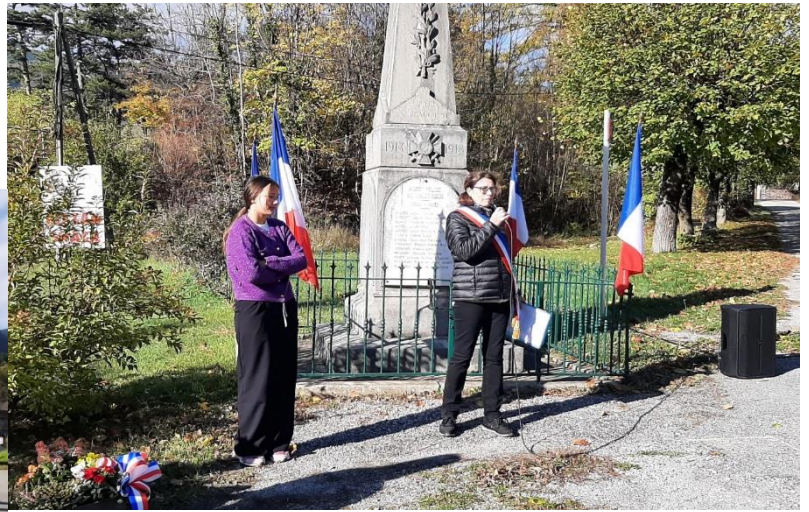
C'était un « super » loto qui a rencontré un grand succès ! plus de 120 personnes sont venues tenter leur chance pour remporter un lot. Heureux ont été les gagnants ! Les lots étaient vraiment supers ! Tous ont partagé un bon moment malgré les aléas techniques : sono déficiente et lumière vacillante !! Mais la bonne humeur l'a emporté !





**\*Lundi 11 Novembre à 11h15 devant le Monument aux Morts  
Commémoration de l'armistice de la Guerre de 1914-1918**

Un apéritif préparé par Manu (Snack restaurant chez Manu) a été offert par la municipalité pour clôturer cette célébration.



La lecture des textes officiels a été faite par Mme la Maire et par Maëva, la gerbe déposée par Jade et Nathan, tous trois enfants du village.



**\*Du 27 novembre au 6 décembre, nous avons prêté concours à la Communauté de Communes pour organiser une collecte de jouets. La boîte installée sous le préau, a vite été insuffisante ! Merci à vous toutes et tous !**



**\*Samedi 21 Décembre après-midi : Nous avons fêté Noël !**



C'était le grand jour pour les enfants sages... Ce fut tout d'abord, un spectacle de contes, « Les Contes Perchés » durant lequel ont été contées et mimées les légendes du pays de Guillestre.

Devant enfants et adultes attentifs, IL est arrivé, tout de rouge vêtu, portant un grand sac et hâlant un petit chariot, accompagné d'une assistante (et oui il est de son temps !).

Mais de qui parle-t-on ? Le reconnaissez-vous, amis lecteurs ?



C'est lui ! C'est bien le Père Noël ! Il s'assied dans son fauteuil, rouge bien sûr, et appelle les enfants un par un et leur remet leur cadeau ! Des pleurs, des cris ! Et beaucoup de timidité vite dépassée par l'ouverture du cadeau !

Les parents et grands-parents émus eux aussi, rassurent et photographient ! Les enfants, petits et grands, sont ravis !



Les bûches de Noël, préparées par Marielle de l'hôtel-restaurant Les Alpains, sont distribuées, et voici donc le temps de la gourmandise !

Papa Noël est parti ! Il va continuer sa distribution de cadeaux à tous les petits enfants ! Merci à lui pour sa visite chez nous, dans notre village ! Ce fut un beau moment.

Espérons le revoir l'année prochaine ! Si les enfants sont sages ... !!

*Ainsi le temps passe ... Nous voici en Janvier 2025 !*

*Il nous faut remercier tous ceux qui ont organisé, participé, aidé, pour que toutes les animations municipales ou associatives de cette année 2024 apportent de la joie et de la bonne humeur dans notre village. Merci aux membres de l'association partenaire de la commune, qui n'ont pas compté ni leur temps, ni leur énergie et qui ont fait preuve de réels talents d'animation, de décoration et d'organisation.*

*Mais surtout, Merci à vous toutes et tous, habitants de notre village et de ses hameaux, car sans vous il n'y aurait rien !*

## *Les manifestations festives à venir !*

L'année est toute neuve, mais déjà va arriver notre premier rendez-vous :

**\*Samedi 18 Janvier à 16h à la salle polyvalente : Les Vœux de la Municipalité**



**suivis des traditionnelles  
Brioches et Galettes des Rois  
qui vous seront proposées !**



Les manifestations à suivre sont encore en réflexion telle « un carnaval des enfants », d'autres sont à peaufiner « Un arbre, un enfant »(cf plus haut), « La chasse aux œufs » ainsi que des animations que nous sommes en train d'imaginer collectivement. Si vous souhaitez participer à toutes ces manifestations, rapprochez-vous de Dany Muret ! Ses coordonnées vous seront transmises par la Mairie.

Le prochain « Echo de Durbon » sera publié en fonction du planning des manifestations, de façon que vous soyez informés à temps.

Nous vous rappelons l'adresse du site internet de notre commune :

« [saintjulienbeauchene.fr](http://saintjulienbeauchene.fr) » sur lequel vous trouverez les actualités à venir et passées, les divers évènements de la Communauté de Communes, le lien vers l'Office de Tourisme, les Comptes-rendus de nos conseils municipaux, l'écho de Durbon (si vous égarez le format papier) et plein de liens...

## *État civil*

*Gardons dans nos mémoires et nos cœurs nos disparus en 2024 :*

*QUINOU , BRUNO, et GENEVIEVE*



*Accueillons avec joie, IVY arrivée le 21 décembre dans le foyer de Kim et Corentin*

*Félicitons Walid et Jean Yves qui se sont unis en notre Mairie !*

# Dernière minute !



## Le recensement de la population, comment ça marche ?

**À partir du 16 janvier prochain, jusqu'au 15 février 2025, vous allez être sollicité par l'agent recenseur Madame Gisèle ANTRACCOLI.**

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais les années de recensement diffèrent selon les communes. Dans celles de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans et toute la population est concernée. Dans celles de plus de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les ans mais sur un échantillon de la population différent chaque année.

**Vous pouvez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide :** répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice internet, et laissez-vous guider !

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer. Vous pouvez aussi les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Répondre en ligne au recensement de la population : [repondre-en-ligne-au-recensement-de-la-population](#)

Le recensement en ligne, on a tous à y gagner ! [vidéo : le-recensement-en-ligne](#)

## Les modalités du recensement

L'agent recenseur est recruté par votre mairie. Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent

Les modalités du recensement [vidéo : modalite-du-recensement](#)

## Quand se déroule le recensement cette année ?

Cette année en 2025, le recensement se déroule :

- Dans les communes de moins de 10 000 habitants :
  - du 16 janvier au 15 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane ;
  - du 30 janvier au 1er mars à La Réunion et à Mayotte ;
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants :
  - du 16 janvier au 22 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane ;
  - du 30 janvier au 8 mars à La Réunion et à Mayotte.

## Les publics spécifiques

### Étudiants :

Étudiants français ou étrangers en France pour au moins 1 an, vous devez vous recenser dans la commune où vous résidez pour vos études.

### Communautés et militaires :

Si vous habitez au sein d'une communauté (élèves internes dans les établissements d'enseignement, militaires, personnes âgées en maisons de retraite, personnes hospitalisées en moyen ou long séjour, détenus en établissements pénitentiaires, etc.), vous êtes directement recensé par l'Insee. Vous serez prévenu par le responsable de la communauté.

### Habitations mobiles et sans abris :

Les habitations mobiles (forains, gens du voyage, etc.) et sans abris sont recensés tous les 5 ans par des agents recenseurs de la commune.

Le recensement de la population, concerne-t-il aussi les sans-abris ? [vidéo : le-recensement-des-sans-abris](#)

### Bateliers

Les bateliers sont concernés par le recensement de la population. Ainsi, les personnes vivant habituellement sur un bateau pratiquant la navigation fluviale sont recensées tous les 5 ans.

### Étrangers

Quelle que soit votre nationalité, si vous résidez en France depuis ou pour au moins 1 an, vous êtes concerné par le recensement de la population.

Pour plus d'information :

Mairie de Saint-Julien-en-Beauchêne :

lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 11h et de 14h à 16h30

Le site de l'INSEE : <https://www.le-recensement-et-moi.fr/>

